

services PUBLICS

La lutte pour l'égalité ne s'arrête pas !

Le 8 mars 2025 a été, de nouveau, une journée de mobilisation féministe massive en Suisse. Face à l'inefficacité des mesures légales actuelles, poursuivre la lutte est la seule manière de faire progresser l'égalité salariale. EN PAGE 3

L'envers du décor

5 RÉGIONS – Cerebral Genève organise des activités destinées aux personnes en situation de handicap, mais elle impose à ses salarié-e-s des conditions de travail désastreuses qui nuisent à la prise en charge des bénéficiaires.

Histoire de l'énergie

6-7 ENJEUX – Comprendre l'histoire et les spécificités du système énergétique suisse permet d'éclairer les débats actuels. Entretien avec Cédric Humair, coauteur avec Nicolas Chachereau d'une précieuse synthèse sur le sujet.

Études et parentalité

10 INTERVIEW – Concilier études et parentalité est un chemin semé d'embûches de toutes sortes. La section étudiante du SSP mène une campagne pour obtenir des améliorations significatives à l'Université de Lausanne. Témoignages.

Révision ad hoc

11 CAPITAL VS TRAVAIL – Le SSP s'oppose à une révision de l'Ordonnance 2 de la Loi sur le travail qui préserve les profits des agences de travail temporaire au détriment des droits des travailleuses engagées dans les ménages privés.



L'image de Valdemar Verissimo

Lausanne, le 8 mars 2025: plus de 5000 manifestant-e-s étaient présent-e-s et déterminé-e-s à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

L'offensive réactionnaire qui se déploie à l'échelle mondiale a été au centre des mobilisations de cette édition sous haute tension (voir en page 3 ci-contre).

Éditorial

Contre le discours ambiant

A lors que la date de votation n'est pas encore déterminée, l'initiative de l'Union démocratique du centre (UDC) «Pas de Suisse à 10 millions! (initiative pour la durabilité)» prend déjà une place centrale dans les débats politiques. Pour rappel, le principe de ce texte est d'inscrire dans la Constitution que la population ne doit pas dépasser la limite de 10 millions d'habitant-e-s d'ici à 2050 (pour une population actuelle de 9 millions). Dès que la population atteindra 9,5 millions d'habitant-e-s, le Conseil fédéral devrait prendre des mesures en matière d'asile (dont la contribution à l'augmentation démographique est dérisoire) et de regroupement familial. Si le seuil de 10 millions était atteint, la Suisse devrait renégocier ou dénoncer les traités internationaux qui ont un impact sur l'immigration, dont les accords de libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE). Sur le fond, l'initiative reprend le contenu des attaques xénophobes ancrées en profondeur dans le débat politique helvétique en y ajoutant un élément propre

à la mettre au goût du jour avec l'argument d'une «durabilité» sans contenu. La même obsession qui fait des étrangers-ères les responsables de l'ensemble des maux dont peut souffrir la population (des embouteillages à la criminalité) est reprise et répétée à l'envi dans le but de casser la solidarité entre les salarié-e-s et de maintenir les travailleurs-euses étrangers-ères constamment sous pression. Ce

refrain est repris par le Conseil fédéral ainsi que par les forces de droite qui s'opposent à l'initiative de l'UDC. S'il n'a pas décidé de proposer un contre-projet au texte de l'UDC, le Conseil fédéral, par la voix de Beat Jans (PS), a annoncé un train de mesures qui vont de l'incitation à la mise au travail de personnes déjà présentes en Suisse au durcissement en matière d'asile, rien qui vienne contredire la narration de l'UDC, bien au contraire. L'inverse serait d'ailleurs sur-

prenant, tant la politique migratoire suisse s'est construite sur la base d'une xénophobie et d'un utilitarisme constants. Le PLR, quant à lui, mis sous pression politiquement par l'UDC, joue un rôle de suiveur cherchant à se positionner aux avant-postes de la «lutte contre l'immigration» et de la «défense de l'économie». Opposé à l'initiative de l'UDC, il se positionne comme le parti des bilatérales,

tout en exigeant d'aller plus loin quant aux contrôles aux frontières. Dernière idée en date, le conseiller national PLR et entrepreneur Simon Michel (SO) a ainsi récemment proposé de taxer les étrangers-ères qui s'installent en Suisse au travers d'une ponction de 3% sur le revenu pendant onze ans. Le Centre n'est pas en reste puisqu'il propose, de son côté, d'introduire une «clause de sauvegarde» par secteur économique afin de limiter l'immigration

dans certaines branches. Là encore, on estime que le problème principal provient de l'immigration, donnant ainsi raison à l'UDC.

Nous ne voterons pas dans l'immédiat sur l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» Il reste ainsi du temps pour tenter de construire une campagne axée sur l'unité des travailleurs-euses et articulant la nécessité d'obtenir des droits sur les lieux de travail pour lutter ensemble et des droits dans la société. À l'image par exemple de l'initiative populaire «Pour la démocratie» qui propose que la nationalité suisse soit accordée sur demande aux personnes séjournant légalement dans le pays depuis cinq ans, possédant des connaissances de base dans une langue nationale, n'ayant pas été condamnées à une longue peine de prison (plus d'un an) et ne mettant pas en danger la sécurité nationale. ■

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR

¹ Voir les articles consacrés à cette initiative dans *Services Publics* des 8 novembre 2024, 29 novembre 2024, 20 décembre 2024 et 24 janvier 2025.

SUISSE . Le 7 mars dernier, l'Office fédéral de la justice (OFJ) publiait un rapport intermédiaire¹ sur la mise en œuvre de la révision de la Loi sur l'égalité (LEg) adoptée par le Parlement le 14 décembre 2018.

L'égalité salariale en berne

MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP
ERIC ROSET . PHOTO

Pour rappel, la révision de la LEg avait pour but d'obliger les entreprises à effectuer une analyse de l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes.

UNE RÉVISION CROUPION. Cette révision a été, dès le départ, un coup d'épée dans l'eau. Le projet initial était déjà minimaliste, et il a encore été raboté par le Parlement. Ainsi, seules les entreprises de plus de 100 salarié-e-s – et non pas 50 comme prévu à l'origine – doivent effectuer une analyse, une seule fois si celle-ci est positive, et non pas tous les quatre ans comme prévu initialement. Et, cerise sur le gâteau, la révision a une Migros Data: elle arrive à échéance en 2032. Pour compléter le tableau désastreux de la LEg révisée, il faut encore préciser que la loi ne prévoit ni obligation de corriger les éventuelles inégalités, ni sanction pour les employeurs fautifs. Autant dire que les exigences imposées aux entreprises par le législateur se situent, sur une échelle de 0 à 10, entre 0 et 1.

UN BILAN DÉASTREUX. En réponse à plusieurs interpellations parlementaires, le Conseil fédéral a décidé d'établir un bilan intermédiaire pour évaluer l'efficacité des mesures adoptées par le Parlement. Sur un total de 6028 employeurs occupant plus de 100 salarié-e-s, 2404 ont répondu, soit un taux de réponse de 40%. D'après l'OFJ, ce sont plutôt les employeurs ayant effectué une analyse et obtenu un résultat positif qui ont été susceptibles de répondre au questionnaire. Il est ainsi probable que le résultat des 3624 autres entreprises soient encore plus négatif, alors que ce n'est déjà pas brillant: «Les résultats du bilan intermédiaire permettent de conclure que, dans l'ensemble, les obligations créées par la modification de 2018 de la LEg (analyse, vérification, information) n'ont pas été respectées par la majorité des employeurs².»

HONTE AU SECTEUR PUBLIC. Alors que, fin 2023, 160 employeurs publics avaient signé la «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public», affirmant ainsi leur vo-

lonté de mettre en œuvre l'égalité et de servir d'exemples positifs en la matière, l'OFJ écrit: «Il convient de noter que les employeurs du secteur public n'ont pas rempli le rôle d'exemple qui leur a été assigné en matière de promotion de l'égalité salariale.» Comme l'a dénoncé la Commission féministe du SSP – Région Vaud dans une action le 8 mars dernier, la politique des employeurs publics en matière d'égalité est comme l'aubergine: violette à l'extérieur, page blanche à l'intérieur.

1354 FRANCS DE MOINS. Depuis 1981, nous avons un article constitutionnel qui déclame le principe d'un «salaire égal pour un travail de valeur égale». Depuis 1996, nous avons une Loi sur l'égalité qui interdit «de discriminer les travailleurs en raison du sexe». Et en 2022, les femmes gagnent, en moyenne pour un équivalent plein-temps, 1354 francs de moins qu'un homme. Minable. En pourcentage, l'écart est de 16,2%. Il était de 18% en 2020. Ce léger recul cache toutefois une tendance néfaste: la part inexplicable de la différence salariale entre les hommes et les femmes, soit la part qui ne peut s'expliquer par rien d'autre qu'une discrimination en raison du sexe, a augmenté: elle est passée de 44,9% en 2018 à 48,2% en 2022. Et dans le secteur public, alors que l'écart moyen est inférieur à celui du secteur privé, la part purement discriminatoire ne cesse d'augmenter: elle est ainsi passée de 37,2% en 2018 à 49,6% en 2022. Cela veut dire que les salaires des femmes sont inférieurs uniquement parce que les femmes sont des femmes! Au-delà des comparaisons individuelles, ce sont les métiers exercés majoritairement par des femmes, notamment dans les secteurs de la santé, de l'accueil de l'enfance, du social ou du nettoyage, qui sont socialement dévalorisés. Valoriser ces métiers, c'est augmenter les budgets des services publics et non pas les réduire sous prétexte que «ça coûte». Cela implique un changement de paradigme dans la distribution des richesses. La lutte pour l'égalité n'est pas près de s'arrêter. ■

¹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-104390.html>

² *Ibid.*

Contexte

«FÉMINISTES – ANTIFASCISTES»

Pour le 8 mars, le SSP a appelé ses membres à rejoindre les manifestations et rassemblements organisés un peu partout en Suisse romande par les collectifs de la Grève féministe. Les deux plus grosses manifestations, qui ont rassemblé chacune environ 5000 personnes, ont eu lieu à Genève et Lausanne. Dans les deux villes, l'accent a été mis sur la lutte féministe contre la montée du fascisme et son lot de régressions des droits des femmes et des minorités de genre, mais aussi de remise en cause de la protection sociale et des libertés démocratiques. Ces préoccupations ont eu peu de place dans les comptes-rendus des médias, qui ont aussi ignoré nos actions syndicales, hormis une modeste couverture de l'action pour une meilleure conciliation études-famille menée par la section étudiante du SSP. L'égalité salariale, le harcèlement sexuel sur les lieux de travail, la double journée de travail des mères? Du déjà-vu. Nul pour l'audience et le buzz médiatique. En revanche, les médias ont donné une visibilité disproportionnée à la présence d'un groupe pro-israélien d'environ 50 personnes qui s'est imposé à la manifestation à Lausanne. Or, ce groupe savait que sa présence allait donner lieu à une réaction des pro-palestiniennes. Initialement éparpillé-e-s, ces militant-e-s se sont rassemblé-e-s en un groupe compact et déterminé. Les personnes du Collectif vaudois chargées de la sécurité ont fait tampon entre les deux groupes, se faisant houspiller des deux côtés. La sécurité de tou-te-s a, malgré tout, été assurée. Mais les médias ont vu dans ces événements une opportunité de faire un petit buzz. Et voilà que la Grève féministe paie, comme le professeur Joseph Daher – que le SSP défend – ou comme les étudiant-e-s qui ont occupé les universités, sa position solidaire avec le peuple palestinien. Les médias ont construit un récit évolutif: les «tensions avec un groupe de femmes juives»¹ sont devenues des «actes antisémites»², puis une «hystérie» qui aurait frappé «de manière honteuse la marche du 8 mars»³. La chasse aux sorcières est de retour. Les médias ont de quoi amuser la galerie. Pendant ce temps, le massacre des civil-e-s palestinien-ne-s continue. ■

¹ *24 heures*, 10 mars 2025.

² RTS, 14 mars 2025.

³ Alain Rebetez, *Le Matin Dimanche*, 23 mars 2025.

Repérages

HOMMAGE AUX FÉMINISTES

Le mardi 1^{er} avril prochain aura lieu à la Maison du Peuple de Lausanne l'inauguration des trois nouvelles salles de réunion dernièrement rénovées (voir en page 5). Ces dernières porteront les noms de trois militantes féministes importantes: Liliane Valceschini, Marielle Franco et Jina Mahsa Aminî. La décision d'attribuer les noms de ces militantes aux trois salles de la Maison du Peuple a été prise après propositions faites par les sociétaires de la vénérable institution.

Liliane Valceschini, décédée en 2019, est une ouvrière de l'horlogerie à la vallée de Joux et syndicaliste à la FTMH (qui deviendra Unia). Révoltée par l'inégalité salariale entre hommes et femmes, c'est d'elle qu'est née l'idée, lors d'une réunion syndicale en 1990, de la première grève historique des femmes qui se déroulera le 14 juin 1991. Peu de temps avant son décès, elle pourra participer à la deuxième grève féministe et des femmes de 2019.

Marielle Franco, assassinée le 14 mars 2018, est une sociologue, femme politique et militante féministe des droits humains et LGBT brésilienne. Motivé par des raisons politiques, son assassinat se déroule dans un contexte politique très tendu et suscite des commentaires extrêmement violents de la part de la droite brésilienne. Deux assassins (d'anciens policiers) sont condamnés par le Tribunal de Rio en octobre 2024, mais les commanditaires ne sont pas encore identifiés. Trois représentants de l'État (le chef de la police de Rio de l'époque, un membre du Congrès fédéral et un conseiller de la Cour des comptes de l'État de Rio) sont suspectés.

Jina Mahsa Aminî est une étudiante iranienne d'origine kurde, née en 1999 et décédée le 16 septembre 2022. Sa mort survient trois jours après son arrestation par la police des mœurs iranienne pour «port de vêtements inappropriés» et est causée (bien que cela soit contesté par les autorités iraniennes) par les violences policières qu'elle a subies. Les nombreuses manifestations de protestation consécutivement à sa mort sont violemment réprimées par le régime. ■



NEUCHÂTEL RÉFORME DU CYCLE 3 DANS L'ENSEIGNEMENT

ENFIN UNE ÉVALUATION!

La section enseignement du SSP – Région Neuchâtel salue la décision de la Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil de lancer une évaluation des politiques publiques (EPP) portant sur les effets de la réforme du cycle 3 et sur une appréciation de sa mise en œuvre au regard des objectifs fixés. Outre le fait que cette étude sera réalisée par un organisme indépendant, le SSP adhère aux axes choisis pour cette évaluation, qui rejoignent ses revendications de longue date, à savoir:

- vérifier si la réforme permet effectivement d'atteindre les objectifs fixés initialement;
- identifier et éventuellement recommander des pistes d'amélioration du dispositif en place;
- analyser la réforme sous l'angle de l'égalité des chances entre élèves.

Le SSP se réjouit aussi que le nouvel outil d'évaluation des politiques publiques introduit récemment soit utilisé pour la première fois pour effectuer l'évaluation de la réforme du cycle 3. Cela démontre que le travail de longue haleine réalisé par le SSP pour faire prendre conscience aux député-e-s des problématiques créées par cette réforme a été entendu et a porté ses fruits. Par contre, le SSP ne peut que regretter le manque d'ouverture et d'écoute de la cheffe du Département, qui n'a jamais pris position sur nos demandes et les a tout simplement ignorées, alors que l'initiative aurait dû venir d'elle. Le sentiment est que le Département est déconnecté de la réalité du terrain et n'entend pas les appels qui en émanent.

Pour rappel, la réforme du cycle 3 (enseignement à deux niveaux pour les disciplines principales et un enseignement commun pour les autres disciplines) introduite en 2015 avait pour objectifs principaux de:

- valoriser les élèves de l'ensemble des sections;
- améliorer les compétences de l'ensemble des élèves du cycle 3;
- diminuer les redoublements sur l'ensemble du cycle 3;
- renforcer la motivation des élèves, notamment par la constitution de profils plus individualisés;
- favoriser l'orientation des élèves tant au cycle 3 que dans les formations post-obligatoires;
- développer des équipes pédagogiques entre les enseignant-e-s.

Or, il s'avère que la plupart de ces objectifs ne sont pas remplis. La réforme du cycle 3 a même contribué à générer des problématiques supplémentaires qui font obstacle à leur réalisation. Les difficultés principales rencontrées naissent de deux problématiques majeures et connexes: l'éclatement du groupe classe, qui ne permet pas de cultiver un accompagnement pédagogique et relationnel de qualité; la structure même du système, qui ne permet pas toujours d'améliorer les compétences des élèves, ne renforce pas leur motivation et ne les valorise pas. ■

SECTION ENSEIGNEMENT . SSP
RÉGION NEUCHÂTEL

VAUD SECTEUR DE LA SANTÉ PARAPUBLIQUE

SALAIRES: CONTINUER LA LUTTE

Pour 2025, les salaires de l'entier du personnel soumis à la CCT-SAN ont été indexés de 0,6%.

L'État a octroyé l'indexation complète de l'IPC selon l'indice du mois d'octobre 2024 pour le personnel de l'État et du secteur parapublic (CCT santé et social). Pour le personnel des secteurs des soins/méxico-technique et social/accompagnement des classes 05-23, une augmentation de salaire a été octroyée dans le cadre du projet InvestPro qui prévoit l'allocation d'un montant de 10 millions pour les salaires de la CCT-SAN (5 millions en 2025, 3 millions en 2026 et 2 millions en 2027).

Concrètement, les 5 millions pour 2025 sont répartis de manière égalitaire pour le personnel concerné. Un montant annuel de 325 francs (brut, 100%) est alloué à chaque salarié-e concerné-e, soit sous forme mensuelle, soit sous forme annuelle. L'employeur doit informer son personnel de cette augmentation et des modalités. Ce montant est considéré comme du salaire pérenne.

Lors du débat sur le budget 2025 au Grand Conseil au mois de décembre dernier, un montant de 9,5 millions supplémentaires a encore été décidé pour revaloriser les salaires du personnel de la CCT-SAN.

Les discussions sur la répartition et l'attribution de cette revalorisation sont toujours en cours au sein de la Commission paritaire de la CCT-SAN. Le SSP communiquera sur l'issue des négociations dès qu'elles seront terminées.

Les augmentations salariales (10 millions d'InvestPro et 9,5 millions supplémentaires obtenus dans les débats au Grand Conseil) ont été acquises grâce à la mobilisation du personnel du secteur de la santé parapublique.

En 2024, nous avons lancé et remis une pétition rappelant que nous avons besoin de 90 millions pour mettre fin à la discrimination salariale du personnel de la santé parapublique dans le canton de Vaud et pour égaliser les salaires de la CCT-SAN avec ceux de la CCT-HRC. Nous avons également pu porter cette problématique dans les médias et auprès des député-e-s.

En 2024, nous avons donc obtenu 19,5 millions supplémentaires pour les salaires de la CCT-SAN. C'est un pas dans le bon sens, mais cela reste encore très largement insuffisant pour améliorer les salaires de manière significative et lutter efficacement contre la pénurie de personnel de santé que nous connaissons. ■

CATHERINE FRIEDLI . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD

FRIBOURG TECHNICIEN-NE-S EN RADIOLOGIE MÉDICALE (TRM)

LA DÉCISION DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME NULLE

Le 10 décembre 2024, le Conseil d'État a statué sur la demande de revalorisation de la classification salariale des technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM). Le gouvernement s'est appuyé sur une évaluation de la profession de TRM réalisée par la Commission d'évaluation des fonctions (CEF). Or, la composition actuelle de la CEF n'est pas conforme à la loi:

- La Loi sur le personnel de l'État de Fribourg (LPers) prévoit que la CEF est une commission paritaire (article 18 LPers). Elle doit donc réunir un nombre équivalent de représentant-e-s de l'employeur et du personnel.

- Le Règlement relatif à la procédure d'évaluation et de classification des fonctions de l'État (RECF), qui précise la composition de la CEF, s'écarte déjà de ces dispositions, puisqu'il prévoit que «la Commission est composée de neuf membres, dont le ou la cheffe du Service du personnel et d'organisation qui la préside, quatre personnes représentant le personnel et quatre autres personnes choisies par le Conseil d'État» (art. 2, al. 1). De fait, il ne s'agit déjà plus d'une Commission paritaire, puisqu'elle comporte cinq représentant-e-s de l'employeur et quatre représentant-e-s du personnel.

- Mais il y a pire: lorsqu'on examine la composition actuelle de la CEF, on constate que celle-ci est composée, en réalité, de six représentant-e-s de l'employeur et de trois représentant-e-s du personnel uniquement, dont deux ont été désigné-e-s par la FEDE, et un-e par le SSP. La 4^e place de représentant-e du personnel est occupée par le secrétaire général de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS), soit un cadre supérieur au sens de l'article 5 du Règlement sur le personnel de l'État de Fribourg (RPers).

Or, comme il a été amplement démontré dans le débat sur la composition du Comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État de Fribourg (CPEF), la désignation de cadres ayant un pouvoir décisionnel élevé et un pouvoir fonctionnel, pour représenter les intérêts du personnel, contrevient à la représentation équitable des différentes catégories de personnel et à l'égalité de traitement. L'étroite collaboration avec les membres du gouvernement cantonal que ces fonctions exigent exclut que leurs titulaires puissent être considéré-e-s comme des représentant-e-s des salarié-e-s.

Ce surnombre des représentant-e-s de l'employeur fausse les délibérations et les décisions de la CEF, en donnant un avantage décisif à l'avis du Conseil d'État. Or, on le sait, le gouvernement fribourgeois a une opposition de principe à la revalorisation des fonctions de la santé. Le 10 septembre 2024, alors que la CEF n'avait pas encore terminé l'évaluation des fonctions de la santé, le conseiller d'État Philippe Demierre affirmait à ce sujet: «Une revalorisation des salaires n'est pas d'actualité.» Le fait que les représentant-e-s de l'employeur soient largement majoritaires au sein de la CEF a donc clairement orienté la décision de la CEF dans le sens voulu par le gouvernement, en défaveur des TRM.

À cela s'ajoute que, dans le cadre de la revalorisation des TRM, la CEF a fonctionné de manière totalement inhabituelle. Au lieu de se prononcer uniquement sur les critères dont les TRM et le SSP

avaient demandé la révision, comme il est d'usage, la CEF a décidé d'en réexaminer d'autres.

Parmi ces autres critères, trois ont subi une très forte diminution du nombre de points octroyés lors de la précédente évaluation de 2009. Sans ce fonctionnement d'exception, la fonction de TRM aurait obtenu un plus grand nombre de points, et la revalorisation salariale aurait été inéluctable. Là encore, le fait que les représentant-e-s de l'employeur soient largement majoritaires au sein de la CEF laisse à penser qu'il s'agissait d'une stratégie délibérée pour empêcher toute revalorisation de la profession de TRM.

Au vu de ces éléments, le SSP – Région Fribourg demande au Conseil d'État de constater que la décision du 10 décembre 2024 est nulle. Le gouvernement doit également immédiatement rectifier la composition de la Commission d'évaluation des fonctions, pour que celle-ci soit une commission réellement paritaire, conformément à l'article 18 LPers.

Enfin, le SSP réitère sa demande de colloquer les TRM en classes de salaire 18 et 19. Cette décision repose sur une logique évidente: l'ensemble des fonctions de niveau Bachelor HES à l'État de Fribourg se trouvent dans les classes de salaire 18 à 24, que ce soit dans le domaine de l'administration, du social, de l'enseignement ou de l'informatique. Rien ne justifie que les fonctions de la santé aient une classification salariale inférieure, alors même qu'elles font partie des professions les plus pénibles, notamment sous l'angle du travail de nuit, du travail du week-end et des horaires de travail irréguliers.

L'ensemble des fonctions de niveau Bachelor HES, à l'État de Fribourg, dans les domaines de l'administration, du social, de l'enseignement ou encore de l'informatique, se situent dans les classes de salaire 18 à 24:

Fonctions administratives :

- Collaborateur-trice administratif-ve diplômé-e: 18 à 20.
- Collaborateur-trice administratif-ve supérieur-e (diplôme fédéral): 18.
- Conseiller-ère en personnel ORP: 18.
- Collaborateur-trice spécialisé-e en comptabilité: 18.
- Inspecteur-trice financier-ère: 20.
- Réviseur-euse: 21.

- Collaborateur-trice technique supérieur-e (brevet fédéral): 18.
- Assistant-e de direction (brevet fédéral): 18.

Fonctions de l'enseignement:

- Enseignant-e à l'école professionnelle: 22 à 24.
- Chargé-e de cours HEP: 23.
- Enseignant-e primaire: 18.
- Enseignant-e en pédagogie curative: 19.
- Enseignant-e de sport: 18.

Fonctions dans le social:

- Assistant-e social-e: 18 à 20.
- Éducateur-trice spécialisé-e: 18.
- Conseiller-ère en personnel Office AI: 18.
- Maître-sse socio-professionnel-le (MSP): 18.
- Logopédiste: 18.

Fonctions informatiques:

- Manager d'application: 21.
- Manager de service TIC (brevet fédéral): 19 à 21.
- Ingénieur-système TIC: 18 à 23.
- Manager de qualité TIC (brevet fédéral): 18 à 20.
- Architecte TIC: 21 à 25. ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

Si le film *Un p'tit truc en plus* a pu transcrire au plus près l'engagement et l'humanité des moniteurs-trices des camps pour personnes en situation de handicap, il faisait l'impasse sur les conditions de travail de ces derniers-ères.

Celles en vigueur au sein de l'association Cerebral Genève montrent plutôt « un gros truc en moins ».

Un p'tit truc en plus: l'envers du décor

JOËL VARONE
SECRÉTAIRE SSP
RÉGION GENEVE

L'association Cerebral Genève dispose d'un lieu d'hébergement dans le canton et organise des week-ends de prise en charge de personnes en situation de handicap ainsi que des semaines de vacances, notamment durant les périodes de vacances scolaires. Parmi les bénéficiaires de ces week-ends, 80% sont des personnes en situation de handicap qui résident en institution (notamment Clair Bois).

AUCUN DROIT MAIS TOUS LES DEVOIRS. Alors que l'on pourrait imaginer que le milieu soit réglementé (tant en termes d'infrastructures qu'en termes d'encadrement de personnes ou encore de conditions de travail), il n'en est absolument rien. Le Département de la cohésion sociale (DCS) refuse d'assujettir l'association Cerebral à la Loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées, fermant ainsi les yeux sur une exploitation éhontée du personnel. À bout, les travailleuses de Cerebral Genève avaient projeté au printemps 2024 une lettre collective pour réclamer plus de moyens afin de pouvoir assurer la sécurité des personnes en situation de handicap sur lesquelles ils-elles veillent. Sur le point de remettre leurs doléances, l'association a pris la décision

de licencier la personne à l'origine de la démarche. Ils-elles sont alors venu-e-s chercher de l'aide auprès du SSP.

DES CONDITIONS HALLUCINANTES. Jusqu'à l'intervention du SSP, le personnel avait l'interdiction de s'absenter durant les week-ends et les camps (y compris les nuits). Les journées de travail couraient du matin dès 8 h jusqu'à très tard le soir (les sorties pouvant se dérouler jusqu'après minuit). Dans de telles conditions, difficile de ne pas finir épuisé-e même après un seul week-end. Ce, d'autant plus que l'infrastructure ne suit pas, avec un seul dortoir de lits superposés de moins de 15 m² pour tout le personnel. Résultat: les moniteurs-trices étaient amené-e-s à prendre leur tente pour dormir dans les jardins de l'association. Mais attention: interdiction d'utiliser les matelas de l'association (afin de ne pas risquer de les endommager).

Le tout, évidemment, pour un salaire de misère de 120 francs par jour jusqu'en 2022, puis de 200 francs à partir de cette année-là. On est donc très loin du salaire minimum légal entré en vigueur en novembre 2020 et qui, à son introduction, prévoyait un salaire journalier de 322 francs pour une journée de 14 heures...

PLUTÔT FERMER QUE DE DONNER DES DROITS!

Lorsque le SSP a signalé à l'association qu'elle était en totale violation tant de la Loi fédérale sur le travail que de la disposition légale sur le salaire minimum cantonal, la direction et le conseil de fondation de l'association ont d'abord cherché à nier le fait qu'il s'agissait de rapports salariés (c'est étonnant la propension des travailleuses-précaires à vouloir faire du bénévolat...) pour nous dire que la Loi fédérale sur le travail ne s'appliquait pas aux bénévoles (ce qui est faux!).

Le syndicat a alors dû saisir la Chambre des relations collectives de travail et alerter ensuite le DCS de la situation. Se rendant compte qu'elle allait devoir accorder des droits aux moniteurs-trices, l'association a, à l'automne dernier, préféré opérer un *lock-out* en stoppant ses activités plutôt que d'essayer de trouver une solution, privant tant les moniteurs-trices de revenus que les personnes en situation de handicap de sorties.

UN COUP DE COUTEAU DANS LE DOS! Ce *lock-out* a fait sortir le DCS du bois, sans doute car les activités de l'association sont nécessaires au bon fonctionnement d'institutions comme Clair Bois. C'est ainsi qu'à l'automne, notre syndicat signait un protocole d'accord prévoyant trois niveaux et devant être financé par l'État dans le cadre du budget 2025:

1. le paiement des rétroactifs salariaux dus depuis l'introduction du salaire minimum (1,34 million de francs);
2. l'application dès 2025 du salaire minimum et de la LTr pour l'ensemble du personnel (615 775 francs);
3. des négociations pour définir la politique salariale pour 2026 (afin notamment de faire correspondre la politique de rémunération et d'encadrement à celle pratiquée dans les institutions genevoises). Alors que le SSP et ses membres avaient bon espoir de voir enfin le bout du tunnel, c'était compter sans la volte-face du DCS dont le ministre ne déposa pas d'amendement pour assurer le versement du rétroactif. Le personnel est donc prié de faire valoir ses droits individuellement aux prud'hommes!

Quant aux négociations sur la politique salariale, l'association a communiqué dernièrement au Département de l'économie et à celui de la cohésion sociale que la pourtant très libérale Loi fédérale sur le travail serait « inadaptée aux séjours de loisirs en 2025 ». En conséquence de quoi, Cerebral Genève a sollicité sa faïtère pour obtenir des dérogations...

De son côté, déterminé à défendre les droits des monitrices et des moniteurs et considérant que les droits ne se contredisent pas, mais se complètent, le SSP a dénoncé la situation à l'inspection cantonale du travail et va se battre pour que de telles associations ne puissent impunément continuer à exploiter leur personnel au détriment tant des travailleuses et travailleurs que des personnes en situation de handicap. ■

Le trait de Vincent

L'ASSOCIATION CEREBRAL EXPLOITE SES MONITEURS-TRICES DE CAMPS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Agenda militant

EXPOSITION «VIEILLIR EN SUISSE EN TANT QU'ÉTRANGER-ÈRE»
LAUSANNE

Du 12 mars au 2 avril 2025

Pôle Sud (avenue Jean-Jacques-Mercier 3)

Du 3 au 17 avril 2025 (vernissage le jeudi 3 avril)

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (chemin des Abeilles 14)

UBERUSÉS: LE CAPITALISME RACIAL DE PLATEFORME

LAUSANNE

Mardi 1^{er} avril 2025, de 17 h 30 à 19 h
Conférence de Sophie Bernard suivie d'une discussion

Haute école de travail social et de

la santé Lausanne (chemin des

Abeilles 14), auditorio Pahud

Organisation: réseau Marché du

travail, insertion et sécurité sociale

(MaTISS)

INAUGURATION DES TROIS NOUVELLES SALLES DE LA MAISON DU PEUPLE

LAUSANNE

Mardi 1^{er} avril 2025, dès 18 h

Salle Jean Villard-Gilles, Maison du

Peuple (place Chauderon 5)

«LÂCHÉE» PAR TRUMP, L'EUROPE DOIT-ELLE VRAIMENT SE SURARMER?

GENÈVE

Mercredi 2 avril à 20 h

Soirée de discussion introduite par

Pierre Hazan et Paolo Gilardi

Uni Mail

Organisation: Groupe pour une Suisse sans armée

CONFÉRENCE ROMANDE SUR L'ASILE, AUTOUR DU REGROUPEMENT FAMILIAL

LAUSANNE

Samedi 5 avril 2025, de 16 h 30 à 20 h

Aula de l'IDHEAP (rue de la Mouline 28, 1022 Chavannes-près-Renens)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPE ENFANCE

NEUCHÂTEL

Lundi 28 avril à 19 h

Hôtel des Associations (rue Louis-Favre 1)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SECTEUR SOCIAL

LA CHAUX-DE-FONDS

Mardi 29 avril à 19 h

Cinéma ABC (rue du Coq 11)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SECTEUR SANTÉ

NEUCHÂTEL

Mercredi 14 mai à 19 h

Hôtel des Associations (rue Louis-Favre 1)

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD

Natascha Wey

Secrétaire générale

Case postale 8422

8036 Zurich

www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Alexandre Martins

Case postale 1360

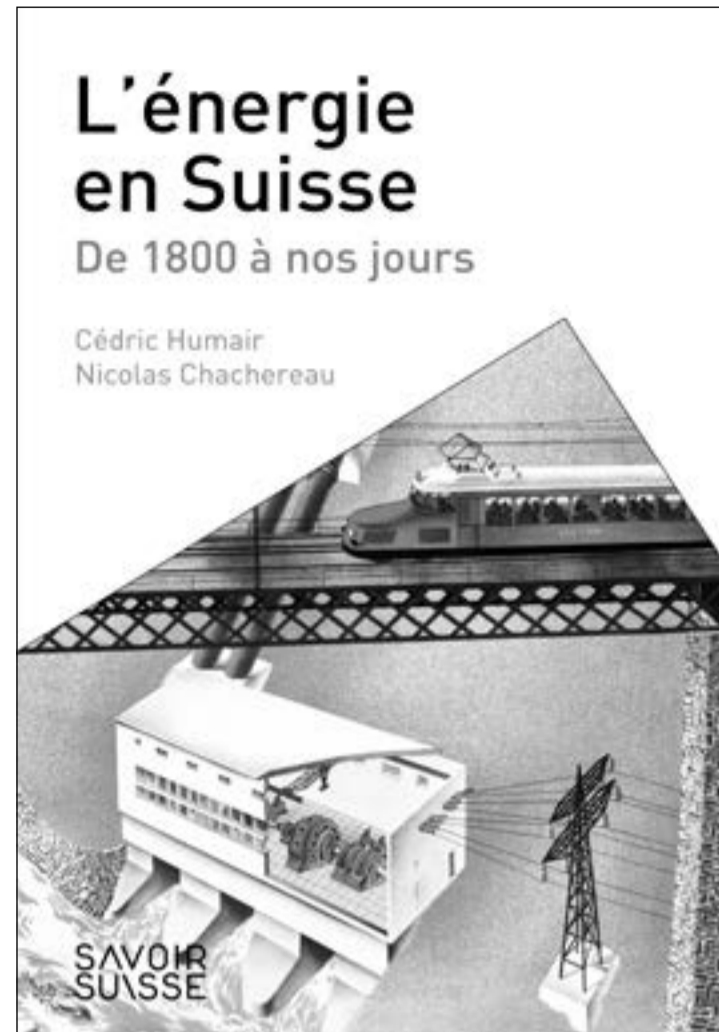
1001 Lausanne

Tél. 021 340 00 00

E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève



SUISSE . Entretien avec Cédric Humair, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne, chargé de cours à l'École polytechnique fédérale de Lausanne et coauteur avec Nicolas Chachereau de l'ouvrage *L'énergie en Suisse. De 1800 à nos jours*¹, une synthèse visant à retracer les développements du système énergétique suisse.

Un regard historique sur l'énergie

ALEXANDRE MARTINS . INTERVIEW
KEYSTONE . PHOTOS

Quelles sont les particularités que peut mettre en évidence le regard historique sur le système énergétique suisse, notamment son mix énergétique (soit la répartition des différentes sources d'énergie primaire) par rapport aux grandes tendances internationales?

L'évolution du mix énergétique comporte plusieurs spécificités. Premièrement, un démarrage relativement tardif de l'usage de l'énergie fossile. La Suisse, n'ayant pas de charbon, a dû attendre d'être raccordée au réseau de chemin de fer à partir des années 1850 pour pouvoir mobiliser du charbon à des prix compatibles avec les besoins de l'économie. Jusque-là, l'industrialisation était essentiellement basée sur l'eau, de manière pratiquement contrainte vu les prix du charbon. Il s'agit de la deuxième et principale spécificité du système énergétique sur la durée: l'importance, en comparaison internationale (y compris les pays voisins) que prend l'eau comme énergie; elle permet le développement de centrales hydrauliques, puis hydroélectriques, et favorise l'émergence de l'industrie des machines et en particulier de la filière électrotechnique (avec le rôle actuel à l'échelle mondiale du géant ABB).

Ce choix énergétique a plusieurs effets sur le développement social et notamment celui de freiner l'urbanisation par

la dissémination de l'industrie suisse dans les campagnes, le long des cours d'eau.

En troisième lieu, il faut mentionner le démarrage précoce de l'énergie nucléaire avec la mise en service de la première centrale en 1969 à Beznau, actuellement le plus ancien réacteur européen. Depuis l'ouverture de Leibstadt en 1984, la filière nucléaire couvre entre 20 et 25% du mix énergétique suisse. Une dernière spécificité suisse est le développement relativement faible et tardif du gaz naturel avec un raccordement au réseau européen en 1974. Alors que cette

Deux groupes d'acteurs issus de l'économie se sont très vite organisés pour défendre leurs intérêts et peser sur les choix énergétiques

énergie représente 22% du mix énergétique mondial en 2010, cette part n'est que de 11% en Suisse.

Le chapitre de votre ouvrage consacré à l'énergie nucléaire s'intitule «La révolution avortée du nucléaire», pouvez-vous expliciter ce titre?

Le nucléaire a pour spécificité d'être utilisé dans un premier temps au niveau

militaire, avec la bombe atomique en 1945. Il en résulte un intérêt immédiat et marqué des États pour cette filière. Trois mois après Hiroshima, le Conseil fédéral lance un programme secret de recherche dans le but d'acquiescer la bombe atomique. En 1958, il revendique ouvertement cet objectif et entre en contradiction avec un puissant mouvement social opposé au nucléaire militaire.

Le deuxième mouvement d'opposition au nucléaire civil émerge plus tard. Dans les années 1960, il y a une explosion de la consommation d'électricité. La question se pose alors de savoir comment complé-

ter la production hydroélectrique: va-t-on avoir recours à l'énergie atomique ou au pétrole? Constitué de l'armée, des hautes écoles et de l'industrie des machines – avec des grosses entreprises comme Brown, Boveri ou Sulzer –, le lobby du nucléaire obtient que la Confédération finance en grande partie un programme de recherche et développement visant la construction d'un réacteur nucléaire

suisse, ce qui permettrait aussi de produire le matériau nécessaire pour une bombe atomique.

Un réacteur expérimental, puis une centrale expérimentale située à Lucens (VD) vont bien être réalisés. Mais, en 1969, cette dernière est victime d'un accident nucléaire très grave (parmi les 12 plus importants à ce jour). Par chance, ce réacteur a été construit dans une caverne, ce qui va limiter les effets de l'accident et aussi sa médiatisation. Cet échec met fin à l'ambition suisse de disposer d'un réacteur autochtone.

Aux risques d'accidents propres à l'énergie nucléaire, encore soulignés par le crash d'un avion non loin de Beznau, viennent s'ajouter les préoccupations environnementales liées au réchauffement des rivières et à la gestion des déchets. Un mouvement contre le nucléaire civil émerge alors, dont le point culminant est l'occupation du chantier de la centrale de Kaiseraugst en 1975. Puis, entre 1979 et 2016, ce ne sont pas moins de sept initiatives qui sont soumises au peuple. Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'efficacité du frein que représente ce mouvement social, il a certainement joué un rôle dans l'avortement de la filière nucléaire. Alors que l'industrie électrique prévoyait 15 à 20 nouvelles centrales en 1972, seules celles de Gösgen (en 1979) et de Leibstadt (en 1984) seront construites.

Quels sont les acteurs qui sont impliqués dans la constitution du système énergétique suisse?

Notre étude montre que deux groupes d'acteurs issus de l'économie se sont très vite organisés pour défendre leurs intérêts et peser sur les choix énergétiques, en particulier au sein des collectivités publiques. Un premier groupe est constitué des développeurs du système énergétique, c'est-à-dire les fournisseurs d'équipements ainsi que les producteurs et les vendeurs d'énergie. Ils sont le plus souvent issus du privé, mais peuvent aussi avoir un statut semi-public ou public. De manière générale, leur ambition est de développer la consommation d'énergie pour réaliser un maximum de profit. Le deuxième groupe d'acteurs qui va peser très fortement sur la politique énergétique

est constitué des gros consommateurs d'énergie issus de l'économie. Je veux parler de certaines industries, telles que la métallurgie, la production de ciment ou d'aluminium, pour qui le fait de pouvoir disposer de suffisamment d'énergie à un prix bas est décisif pour des questions de compétitivité.

Ces deux groupes d'acteurs ont donc pesé sur les choix énergétiques. Dans le domaine de l'électricité, par exemple, les premiers ont obtenu l'électrification accélérée du réseau ferroviaire dans l'entre-deux-guerres marquée par plusieurs crises économiques. Un bon moyen de se procurer des débouchés et de combattre le chômage. Le second groupe a, lui, obtenu dès 1906 un contrôle de l'exportation d'électricité pour éviter une augmentation des prix de l'énergie en Suisse. Si les deux groupes se rejoignent sur la production massive et bon marché d'énergie, leurs rapports sont plus conflictuels sur la question des profits tirés de la vente d'énergie qui peuvent diminuer la compétitivité des consommateurs. Les collectivités publiques ont ainsi été amenées à effectuer des arbitrages en intervenant dans la fixation des prix.

Hormis cette mission d'arbitrage entre acteurs en opposition, quels ont été les autres enjeux autour de l'intervention de la puissance publique en matière de politique énergétique?

L'intervention de la Confédération est tardive. L'État fédéral de 1848 n'a pas de compétences dans ce domaine. Inaugurée avec la Constitution de 1874, la politique énergétique reste longtemps ponctuelle et marginale. Un premier article constitutionnel permet en effet à la Confédération de légiférer, mais uniquement dans le domaine des forêts. Durant le XIX^e siècle, la politique énergétique se fait essentiellement à l'échelon cantonal et communal, mais sans empiéter beaucoup sur le secteur privé. Les premiers réseaux urbains d'énergie, qui commercialisent le gaz (de houille), permettent à des entreprises privées de réaliser des profits énormes. Ainsi, dans les années 1860, la Compagnie genevoise d'éclairage et de chauffage par le gaz distribue des dividendes de 25 à

70% du capital versé! Des profits indécents qui ne sont plus acceptables durant la crise économique qui marque les années 1880. Les gros consommateurs font alors pression sur les municipalités qui rachètent les réseaux de gaz, d'eau et d'électricité et constituent des services industriels.

Dans un deuxième temps, ce sont les cantons qui vont intervenir en investissant dans le domaine de l'électrification, à l'image du canton de Berne qui crée les Forces motrices bernoises, entreprise encore en activité aujourd'hui. Cela débouche sur un réseau électrique composite géré par des sociétés privées, des sociétés municipales et des sociétés cantonales. La Confédération va intervenir de manière plus musclée durant les deux guerres mondiales, car l'enjeu de l'indépendance énergétique s'exacerbe alors. Au début de la Première Guerre

Après un échec en 1983, il faut attendre 1990 pour qu'un article légitimant une politique énergétique fédérale soit introduit dans la Constitution. Sur cette base, un soutien aux énergies renouvelables se met en place, qui reste toutefois très timide jusqu'en 2007.

Quels enseignements le regard de l'historien apporte-t-il sur la question de la nécessaire transition énergétique?

Le premier constat, qui peut surprendre, concerne la sous-estimation systématique des formes ancestrales d'énergie et en particulier le bois et la force animale. Mentionnons seulement la production de carburants à base de bois réalisée par l'entreprise HOVAG pendant le second conflit mondial. Son abandon, décidé en votation populaire, est largement motivé par la priorité accordée au prix de l'essence. Le retour à une utilisation plus intensive de ces

renouvelables ne représentaient que 5,5% en 2023. Le remplacement des énergies fossiles constitue donc un défi social et financier gigantesque: des subventions ou des encouragements massifs seront nécessaires, que ce soit à la recherche ou à la diffusion de ces technologies. Il est permis de s'interroger sur la volonté politique d'aller dans ce sens, car l'idée du Conseil fédéral de redévelopper le nucléaire est totalement contre-productive. La perspective d'une production massive d'énergie nucléaire ne peut que décourager l'investissement dans les renouvelables.

Hormis la question de la transition énergétique et ses implications, le mouvement syndical est confronté à la question de la libéralisation du marché de l'électricité qui figure parmi les derniers accords avec l'Union européenne, que peut apporter le regard historique sur cette question?

Dans la mesure où l'équivalence énergie = marchandise est maintenue, la question du «privé ou public» demeure centrale dans le domaine de l'énergie et elle revient sans cesse sur le tapis. A chaque apparition d'une nouvelle énergie, un débat social a eu lieu sur l'option à privilégier: abandonner la gestion au secteur privé avec comme priorité la réalisation de profits, ou la confier à des acteurs publics dans une logique de service public (qualité du service et prix avantageux pour les consommateurs-trices). L'histoire nous enseigne qu'abandonner des services fondamentaux tels que l'énergie, mais aussi les transports et les communications, au privé a souvent débouché sur des dérapages (profits exorbitants comme dans le cas du gaz genevois, développement et entretien insuffisants des infrastructures ferroviaires au XIX^e siècle, etc.). Leur prise en charge par le public permet au contraire une gestion maîtrisée du réseau et un service bon marché et de qualité en réinvestissant les profits au bénéfice des usagers-ères plutôt qu'en les distribuant aux actionnaires. ■

¹ Presses polytechniques et universitaires romandes, collection «Le savoir suisse», 2024.

La question du «privé ou public» demeure centrale dans le domaine de l'énergie

mondiale, la Suisse tire 80% de son mix énergétique de l'importation de charbon étranger. D'énormes difficultés d'approvisionnement se manifestent, obligeant la Confédération à créer un monopole du charbon, qui est toutefois rapidement démantelé après le conflit.

Dès les années 1970, les enjeux sanitaires et environnementaux viennent de plus en plus concurrencer les préoccupations économiques et politiques. L'écologie politique se développe et exerce une pression pour que les collectivités publiques interviennent dans ces domaines. En dépit de l'absence d'une base constitutionnelle solide, quelques dispositions sont introduites à l'échelle fédérale. Ces démarches se heurtent toutefois souvent aux intérêts des deux groupes d'acteurs économiques déjà mentionnés. L'exemple de l'essence au plomb l'illustre bien. Interdite en Suisse en 1925 pour sa toxicité, elle est réintroduite en 1947 pour faire pression sur les prix des carburants et reste autorisée jusqu'en 2000.

énergies est donc une piste qu'il ne faudrait pas évaluer d'emblée. Relevons cependant à cet égard que la consommation actuelle de bois est déjà supérieure à celle en vigueur au XIX^e siècle et représente 5% du mix énergétique national. La consommation de bois n'est pas non plus dépourvue de nuisances environnementales.

Le deuxième constat, plutôt réjouissant, est que la consommation globale d'énergie diminue en Suisse depuis 2010. S'il ne faut pas nier les efforts d'économies et l'utilisation de technologies moins énergivores, il ne faut pas non plus occulter l'exportation d'une série d'activités industrielles très intenses énergétiquement à l'étranger, telle la production de verre. Il faut rappeler que 64% de l'empreinte carbone suisse est générée à l'étranger. Un record mondial.

Le troisième constat est un décalage inquiétant entre l'ancienneté et l'intensité du discours sur la transition et ses effets concrets dans le mix énergétique qui restent marginaux: les nouveaux

Cours de formation SSP

Connaître le fonctionnement de l'AVS

L'AVS est le principal pilier de la prévoyance vieillesse et survivants en Suisse (1^{er} pilier). Elle a pour but de couvrir les besoins vitaux des personnes assurées en cas de retraite ou de décès et constitue le seul pilier égalitaire de notre système de retraite. À ce titre, elle est régulièrement remise en question par la droite et les milieux patronaux. Ce cours vous permettra de comprendre son fonctionnement et de connaître les prestations auxquelles vous avez droit.

Mercredi 7 mai 2025, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Intervenant: Stefan Giger, ancien secrétaire général SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).
Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par le biais du formulaire: www.ssp-vpod.ch/formation; ou par e-mail: central@ssp-vpod.ch – indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 22 avril 2025.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CHALET DE L'ENTRAIDE

Vendredi 4 avril 2025 à 20 h

Chalet de l'entraide à Montbarry-Le Pâquier

Ordre du jour:

1. Bienvenue et liste de présence; 2. Bienvenue à Ariane, nouvelle concierge; 3. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mars 2024; 4. Rapport du comité pour l'année 2024; 5. Rapport du caissier pour l'année 2024; 6. Rapport des vérificateurs, approbation des comptes; 7. Nominations statutaires; 8. Approbation du budget; 9. Activités – Travaux 2025: Chalet - route des Cavues – Source; 10. Divers.

Les propositions et amendements à l'ordre du jour doivent parvenir au comité cinq jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée. Selon les nouveaux statuts de 2022, chaque fédération désigne un nombre de délégué-e-s en fonction de ses effectifs (deux pour le SSP). À l'issue de l'assemblée, nous aurons le plaisir de vous servir une collation. Les délégué-e-s empêché-e-s de venir voudront bien se faire remplacer. Merci.

Contact pour transport et excuse: 026 912 56 91 ou 079 944 35 85 (raymond.remy@websud.ch)

Pour le comité: **RAYMOND REMY** . PRÉSIDENT

Comité national du 28 février 2025

Lors de cette réunion, qui s'est tenue au Secrétariat central de Zurich, le Comité national a:

- pris connaissance de la démission de la secrétaire générale Natascha Wey. La secrétaire générale a décidé de quitter son poste après avoir constaté qu'après les périodes de travail très chargées de ces dernières années, elle ne disposait plus de l'énergie suffisante pour continuer à exercer sa fonction de secrétaire générale. Elle quittera cette fonction à l'occasion de l'Assemblée des délégué-e-s de novembre 2025. Cependant, elle restera à la disposition de la fédération jusqu'à la fin janvier 2026, ce qui permettra d'assurer une bonne transition avec la personne qui reprendra son poste;
- discuté de la collaboration entre les deux Secrétariats centraux et le Comité national;
- décidé de participer avec une prise de position du SSP à la consultation sur la révision de l'Ordonnance 2 relative à la Loi sur le travail (OLT 2), en raison des dispositions sur les services de prise en charge 24h/24 dans les ménages privés contenues dans ce projet;
- autorisé le versement annuel d'un montant de 25 000 francs à titre de participation au calculateur de salaire de l'USS. Ce nouvel outil Internet profondément remanié devrait dorénavant pouvoir être aussi utilisé par les fédérations participant au projet pour le recrutement de nouveaux-elles membres;
- fixé la procédure en vue de repouvoir les postes vacants au Secrétariat central (dossiers de la santé et de l'organizing);
- réparti les pourcentages de postes supplémentaires décidés par le Congrès SSP 2023 pour le travail dans le domaine de la migration. Les projets des régions suivantes ont été acceptés: Zurich (transports publics: 20%), Neuchâtel (10%) et Fribourg (10%);
- adopté l'évaluation rédigée par le président du SSP concernant le référendum contre EFAS, qui sera soumise à l'Assemblée des délégué-e-s de la fédération pour prise de connaissance;
- validé le plan d'action en lien avec la résolution sur l'éco-syndicalisme et l'a transmis pour approbation à l'Assemblée des délégué-e-s en tant que première étape de la mise en œuvre;
- a pris connaissance de la version mise à jour de la stratégie de développement du personnel et de l'organisation du SSP et l'a commentée;
- défini les principaux points de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des délégué-e-s de la fédération (29 mars 2025, en visioconférence): il s'agira d'aborder les thèmes suivants: EFAS, éco-syndicalisme et le remplacement de la secrétaire générale. Il est également prévu d'élire une nouvelle personne en tant que membre du Comité national.

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT
NATASCHA WEY . SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
PHILIPPE MARTIN . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Offre de Printemps 2025
par personne en chambre double

Standard à CHF 375.- Superior à CHF 405.-

Le prix comprend:

- 3 nuits en chambre double
- 3 buffets de petit déjeuner
- 2 repas du soir avec menu à 3 plats
- 1 menu Gourmet à 4 plats
- 1 bouteille de vin Merlot (par chambre)
- Wi-Fi gratuit
- Parking

-20% RABAIS SSP

Offre valable sur demande et selon disponibilité jusqu'au 30 juin

Hotel Ristorante iGrappoli • 6997 Sessa Tel. 091 608 11 87 • www.grappoli.ch • info@grappoli.ch •



**SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
RÉGION VAUD
CONFÉRENCE - DÉBAT**

**INITIATIVE CONGÉ FAMILIAL
AVANCÉE OU FAUSSE
BONNE IDÉE ?**

LUNDI 31 MARS - 19H30
MAISON DU PEUPLE LAUSANNE - SALLE JEAN JAURÈS

Intervenantes :

Léonore Porchet
Conseillère Nationale les Vert-e-s suisses et vice-présidente Travail.Suisse
Michela Bovolenta
Secrétaire centrale du SSP en charge des questions féministes

Conférence-Débat ouverte à tou-te-s

L'initiative pour un congé familial a été lancée en novembre dernier par une alliance regroupant notamment les Vert-e-s suisses, Travail.Suisse ou encore Alliance F.

Elle prévoit un congé égal pour les deux parents de 18 mois.

Ce congé familial remplacerait le congé maternité ainsi que le congé paternité. Des voix critiques, à gauche en particulier, s'élèvent, notamment celle de la commission féministe fédérative du SSP ou encore celle de la grève féministe Vaud.

Le Syndicat des services publics de la région Vaud (SSP Vaud) organise une conférence- débat sur cette question.

Venez vous informer et débattre



AVENUE RICHONNET 45 / CP 1324 / 1001 LAUSANNE / VALDISP-VPD.CH / 021 341 04 10
WWW.SSP-VAUD.CH / FB: SYNDICAT SSP VAUD

**Investir et obtenir
une prime pouvant
atteindre 1 000 CHF**

Investissez dans notre Solution de placement* et bénéficiez des avantages d'une gestion de fortune et de notre longue compétence en matière de placement. Choisissez parmi quatre stratégies de placement durable et profitez des opportunités de rendement sur les marchés financiers.

Vous avez droit à la prime pendant deux ans à compter de l'ouverture de la Solution de placement et d'un investissement de 10 000 CHF. Vous obtenez une prime de 10 % sur les versements supplémentaires, au maximum 500 CHF par an. La prime est investie automatiquement dans votre Solution de placement. cler.ch/ssp

* Les indications concernant la Solution de placement revêtent uniquement une visée publicitaire. La Solution de placement Banque Cler constitue un fonds stratégique avec divers compartiments. Pour le prospectus et les Documents d'Informations Clés, nous renvoyons à cler.ch



Il est temps de parler d'argent.

Bank
Banque
Banca **CLER**

Un des critères d'évaluation du degré d'internationalisation d'une économie est constitué par le montant de ses investissements directs à l'étranger (IDE). Ceux du capitalisme suisse sont colossaux. Ajoutés à la prééminence mondiale du capitalisme helvétique en termes de gestion de fortune, à sa prépondérance dans le négoce mondial de matières premières et à la puissance mondiale de la chimie-pharmacie, la Suisse peut être considérée comme une puissance impérialiste de premier plan.



INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER: LA CAVERNE D'ALI BABA

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
ERIC ROSET . PHOTO

Commençons par quelques préliminaires. Le produit intérieur brut de la Suisse (PIB) en 2023¹ est d'environ 804 milliards de francs pour une population résidente de 8,5 millions d'habitant-e-s. Cela en fait un des 20 PIB les plus élevés du monde. Quant au commerce extérieur en 2023, la balance des transactions courantes² de la Suisse a un excédent de 61 milliards de francs³, ce qui la situe dans la moyenne annuelle de la décennie 2014-2023 (dans la suite, toutes les valeurs sont indiquées en francs suisses et les milliards par l'abréviation mia). La même année, la position extérieure nette⁴ s'élève, quant à elle, à 795 mia⁵, soit +62 mia (ou +8,5%) aux prix courants⁶ par rapport à l'année précédente.

DEUX TIERS DES NOUVEAUX IDE VERS L'EUROPE. Schématiquement, les investissements directs à l'étranger (IDE)⁷ sont les investissements à l'étranger d'une entité résidente – personne physique, entreprise privée ou (semi-)publique – d'une économie qui a acquis, directement ou indirectement, au moins 10% des droits de vote d'une entreprise résidente d'une autre économie. Deux entreprises de deux pays différents peuvent être, chacune d'entre elles, l'investisseuse de l'autre en termes d'IDE.

En 2023, le solde net d'IDE depuis la Suisse (les nouveaux IDE engagés depuis la Suisse moins les retraits d'IDE depuis l'étranger)⁸ est de 49 mia: il s'agit de 92 mia de nouveaux IDE depuis la Suisse, dont il faut soustraire 43 mia d'IDE retirés de Suisse par des sociétés non résidentes.

Ces 92 mia d'IDE de la Suisse vers l'étranger se sont portés à raison de 64% vers l'Europe, soit 59 mia (dont la plupart, 53 mia, vers l'Union européenne – UE – et le Royaume-Uni – R-U). Du point de vue des flux totaux d'IDE⁹, les plus gros mouvements de la Suisse ont lieu depuis et vers le Luxembourg, Chypre et le R-U, sans omettre ici la perméabilité du R-U avec ses îles anglo-normandes et ses centres financiers extraterritoriaux (îles Caïmans, Bermudes, îles Vierges britanniques, etc.). Le passage vers ces trois États peut avoir comme objectif d'être encore moins taxés qu'en Suisse et, dans le cas du R-U particulièrement, d'occulter l'identité des détenteurs-trices de capitaux et de transgresser les réglementations financières européennes¹⁰.

UN MAGOT TRÈS RENTABLE. Quant aux 43 mia retirés de Suisse par des entités non résidentes, plus de 70% (31 mia) sont le fait d'entreprises nommées «entités à vocation spéciale» (EVS). Cette «vocation» est le fait, selon la définition de la Banque nationale suisse (BNS), «de filiales de financement, de sociétés relais, de sociétés holdings, de sociétés de façade, de sociétés fantômes et de sociétés boîtes aux lettres. [Des entreprises] qui n'emploient pas ou emploient peu de personnel, n'exercent guère ou pas d'activités et ont une présence physique limitée ou nulle dans la juridiction dans laquelle elles ont été créées par leur société mère»¹¹. Autrement dit, des sociétés boîtes aux lettres, des entités cache-sexe permettant de déplacer la

propriété légale de capital, de dissimuler l'identité des détenteurs-trices de capitaux, d'évader le fisc, de contourner des sanctions internationales, d'échapper à la justice. Bref, d'œuvrer en marge des lois. Or aucune étude ne nous permet de comprendre quelle part de ces 31 mia retirés de Suisse serait le fait de riches résident-e-s en Suisse qui ont investi – ou vertement ou sous couvert – depuis une entité résidente à l'étranger¹².

À la fin de 2023, les stocks d'IDE suisses à l'étranger (le total des IDE détenus par des entités résidentes en Suisse) s'élèvent à quelque 1288 mia¹³. Soit 1,6 fois le PIB de la Suisse! Dont 37% dans les mains de sociétés financières et holdings et 15% dans la branche chimie et plastique. Ce magot a rapporté aux capitalistes résidant en Suisse 94 mia au total: 70 mia de dividendes¹⁴ aux actionnaires – et non pas aux salarié-e-s ayant produit cette richesse jour après jour –, auxquels il faut ajouter 23 mia de bénéfices réinvestis par ces actionnaires afin d'espérer toucher davantage de dividendes les prochaines années et 1 mia de bénéfices sous forme d'intérêts nets.

En 2023, les entreprises en mains suisses possédaient 21 200 filiales hors de Suisse employant 2,5 millions de personnes à l'étranger¹⁵, soit plus de 50% de la population active de la Suisse. «La Suisse fait partie des pays présentant les stocks d'investissements directs les plus importants du monde – tant pour ceux détenus à l'étranger par des résidents que pour ceux détenus en Suisse par des non-résidents», titre le bulletin de la Confédération, *La Vie économique*¹⁶. C'est effectivement l'une des économies les plus mondialisées; c'est là une sorte de «surétrangéisation» (une *Überfremdung*) qui ne pose pas le moindre problème à l'UDC et son suiveur le PLR qui se nourrissent uniquement de l'oppression des étrangers-ères les plus vulnérables habitant la Suisse.

En 2023¹⁷, le stock d'IDE d'entreprises non résidentes en Suisse se monte à 930 mia, 65% provenant de l'UE et 16% des États-Unis, après retrait de 43 mia d'IDE de Suisse par des entités non résidentes. Sans que l'on puisse connaître le pays d'origine

de ce stock, puisque la majorité de ces IDE est détenue par des sociétés intermédiaires de ces deux zones économiques contrôlées par des groupes établis dans des pays tiers. Ce stock a rapporté, en 2023, 97 mia à ses détenteurs-trices dont 84 mia de dividendes. Sans que l'on connaisse précisément l'identité de ces actionnaires.

TRÈS BRIÈVEMENT. Concluons ces propos par une référence: au niveau suisse, entre le milieu des années 1970 et 2020, la part de la fortune détenue par le 1% le plus riche est passée de 30 à 42% de la fortune totale du pays, pendant que celle du 0,1% le plus riche (moins de 9000 personnes) est passée de 11% à 23%¹⁸. ■

¹ OFS, Produit intérieur brut, longue série, 1948-2023, croissance courante et constante.

² Balance des transactions courantes (pour un pays): revenus et dépenses résultant des échanges internationaux de biens et de services, des sorties frontalières dues au travail (salaires frontaliers, etc.) et au capital (dividendes versés à des non-résident-e-s) et transferts versés sans contrepartie (transferts de fonds des migrant-e-s, aide au développement, etc.).

³ BNS, Balance des paiements et position extérieure de la Suisse. Année 2023 et 4^e trimestre 2023.

⁴ Position extérieure nette: statistique présentant les actifs à l'étranger, les passifs envers l'étranger et leur différence. La position extérieure de la Suisse englobe les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits dérivés et structurés, de même que les autres actifs et les autres passifs. Les réserves monétaires figurent également à l'actif. Cf. Glossaire de la BNS: www.snb.ch/fr/services-events/digital-services/glossary

⁵ BNS, Position extérieure de la Suisse – Vue d'ensemble, annuel – La position extérieure nette, 1985-2023.

⁶ Prix courants: ce sont les prix du moment (en valeur nominale), dans notre cas les prix de 2022 et ceux de 2023.

⁷ Cf. Glossaire de la BNS.

⁸ BNS, Investissements directs, Rapport annuel 2023.

⁹ «Les flux d'investissements directs comprennent toutes les opérations réalisées sur une période donnée (...) entre investisseurs directs, entreprises d'investissement direct et autres entreprises liées.» Pour une entité résidente de la Suisse, ses flux sont tous ses allers-retours de capitaux en un an; ils sont donc par définition supérieurs aux stocks d'IDE ainsi qu'aux revenus d'IDE.

¹⁰ Olivier Bullough, Comment les banquiers de Londres ont aidé les méga-riches et les criminels à cacher leur richesse, *BBC News*, 10 juillet 2022; Nathalie Bosse, L'impact du Brexit sur le blanchiment de capitaux au Royaume-Uni, *Acams Today*, 5 février 2025.

¹¹ Cf. Glossaire de la BNS.

¹² Il n'est en effet pas possible de savoir avec certitude qui, réellement, in fine, est l'investisseur immédiat (qui détient une participation directe dans la filiale résidente) ou même l'investisseur ultime (le véritable propriétaire des capitaux).

¹³ BNS, Investissements directs suisses à l'étranger – Stock d'investissements directs – Types de capitaux, secteurs et branches, 1985-2023.

¹⁴ BNS, Investissements directs suisses à l'étranger – Revenus d'investissements directs – Types de capitaux, secteurs et branches, 1998-2023; un dividende est la part de bénéfice distribuée, généralement annuellement, par une société à ses actionnaires ou à ses associé-e-s, cette part est proportionnelle au capital souscrit par actionnaire.

¹⁵ BNS, Balance des paiements et position extérieure de la Suisse, document cité.

¹⁶ *La Vie économique*, Sarah Fischer, Vincent Pochon, Dossier Flux financiers mondiaux: qui investit dans quel pays?, Seco et DEFR, 11 mars 2025.

¹⁷ Cf. mêmes sources que ci-dessus sur le site de la BNS <https://data.snb.ch/fr/publishingSet/FDI>

¹⁸ S. Marti et alii, Does a progressive wealth tax reduce top wealth inequality? Evidence from Switzerland, Oxford.

CONCILIATION ÉTUDES-FAMILLE . Le 4 mars dernier, la section étudiante du SSP a remis une pétition forte de plus de 500 signatures en faveur d'une meilleure conciliation entre études et parentalité à la direction de l'Université de Lausanne [voir *Services Publics*, 7 mars 2025]. Entretien avec Lou Jolliet et Dominique Mermoud Smith.

« Besoin de droits acquis et unifiés »

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Dans un premier temps, pouvez-vous vous présenter?

Lou – Je m'appelle Lou, j'ai 22 ans, je suis maman d'un petit garçon de 7 mois et je suis en dernière année de Bachelor en psychologie à l'Université de Lausanne. Mon fils Maël est né alors que j'étais en deuxième année.

Dominique – Je m'appelle Dominique, j'ai 51 ans, je suis mère de deux jeunes adultes de 21 et 25 ans qui vivent avec moi et sont étudiant-e-s. J'ai repris des études il y a cinq ans et je suis un cursus de sciences sociales à temps partiel à l'Université de Lausanne en poursuivant une activité professionnelle. Cela veut dire que je fais un Bachelor en six ans au lieu de trois, tout en travaillant à 50% en tant que chargée de projets.

Quels sont les défis dans la conciliation entre vie familiale et les études?

Dominique – Il y a vingt ans, je m'étais immatriculée à l'Université de Lausanne, mes enfants avaient 1 et 5 ans et j'étais maman solo. Comme je revenais du canton de Fribourg, je n'étais pas éligible pour une bourse vaudoise et il n'y avait pas de place en crèche à l'Université. J'ai donc dû m'ex-matriculer avant même de commencer mes études. Ce n'est que quinze ans plus tard que j'ai pu réactiver ce projet d'études. En vingt ans, il me semble que très peu de progrès ont été accomplis. Il y a certes plus de places potentielles en garderie, mais, hormis cela, il n'y a pas d'autres aménagements. Vu l'âge de mes enfants, je ne suis plus concernée par cette problématique, mais il reste les tâches ménagères, le soutien aux études de mes enfants et mon activité professionnelle en plus du travail académique. Selon l'Office fédéral de la statistique¹, les étudiant-e-s avec charge familiale travaillent au total 65 heures par semaine, soit 15 heures de plus que les étudiant-e-s sans enfants. Ils-elles doivent donc diminuer le temps consacré aux études pour assumer leurs tâches familiales et domestiques.

Lou – J'ai commencé des études de psychologie en 2022 et je suis devenue maman en juillet dernier. Je vis avec ma mère et mon compagnon – le papa de Maël – qui m'aident tous deux beaucoup (j'ai fait

une demande de bourse en août, mais je n'ai pas reçu de réponse, tout comme ma demande de subsides n'a toujours pas été traitée à l'heure actuelle).

J'ai fait une demande de place à la crèche de l'Université dès mon 4^e mois de grossesse (on ne peut pas le faire plus tôt selon le règlement) et je viens de recevoir une réponse en février, donc onze mois plus tard. Je poursuis mes études, mais j'ai moins de temps à y consacrer vu que je dois aussi m'occuper de mon fils. Je travaille mes cours pendant le week-end car ma mère peut alors m'aider (elle travaille pendant la semaine). À la rentrée de septembre, j'ai repris les cours alors que mon fils avait 1 mois et demi et j'ai vite vu que j'étais livrée à moi-même et que j'allais devoir bricoler. J'ai demandé à pouvoir le prendre avec moi pendant les cours, mais les responsables m'ont répondu que ce n'était pas possible car cela allait déranger les autres étudiant-e-s. Or, cette interdiction n'est mentionnée dans aucun règlement. J'ai donc pris la décision de m'adresser directement aux profs, certain-e-s m'ont dit oui, d'autres non. Il n'en reste pas moins que j'ai pu aller aux cours un jour par semaine avec mon fils sans que cela ne dérange les autres étudiant-e-s (j'ai plutôt été encouragée). Pour les autres jours de cours, je devais lire les notes prises par des ami-e-s puisque je ne pouvais pas m'y rendre. Il y a des cours avec présence obligatoire que l'on ne peut pas manquer sans justificatif. Or, l'absence de moyen de garde n'est pas considérée comme un motif d'absence valable. Je me suis sentie discriminée.

Une autre difficulté que j'ai dû affronter est le fait d'allaiter mon fils. S'il y a bien des locaux d'allaitement à l'Université, j'ignore leur but vu que l'Unil refuse aux étudiantes de prendre leur bébé. J'ai dû intervenir auprès du Bureau de l'égalité pour avoir un accès à ces locaux.

Vous êtes toutes deux très impliquées dans la campagne menée par le SSP pour une réelle conciliation entre études et parentalité.

Dominique – Bien que j'aie très peu de temps, vu ma situation actuelle et mon expérience passée, je ne pouvais que m'engager dans cette campagne. J'ai participé à la récolte de signatures qui a

révélé énormément de réactions de soutien. La maternité n'est pas une maladie et beaucoup pourrait être fait simplement en nous manifestant une attitude accueillante. Un exemple qui me vient à l'esprit, c'est celui des aménagements pédagogiques qui avaient été mis en place durant la pandémie, puis progressivement abandonnés, alors qu'ils pourraient constituer un élément déterminant pour favoriser la conciliation entre parentalité et études. Parmi nos revendications, avoir une place en crèche me semble une condition sine qua non de la conciliation entre études et parentalité. Nous avons également besoin de droits acquis et unifiés qui permettent de véritablement concilier parentalité et études sans devoir faire des demandes de congés exceptionnels systématiquement. Or, la direction de l'Unil met d'abord en avant la possibilité de s'ex-matriculer, ce qui ne pousse pas à la conciliation, mais constitue au contraire souvent un préalable à l'abandon des études. Or, suivre des études supérieures permet d'avoir plus tard des salaires plus élevés, ce qui est déterminant, notamment pour les femmes. Il est donc indispensable d'éviter tous les obstacles aux études, peu importe l'âge et la situation familiale.

Lou – J'ai été informée de l'existence du collectif alors que j'étais enceinte. J'ai écrit sur des groupes WhatsApp d'étudiant-e-s pour savoir si quelqu'un avait été dans la même situation que moi et j'ai reçu plusieurs réponses qui m'ont orientée vers le collectif. Cela m'a fait comprendre que je n'étais pas seule, un sentiment qui a encore été renforcé par la dynamique du collectif.

En plus des solutions de garde et des aménagements pédagogiques, la reconnaissance automatique d'absences dues à la parentalité serait une avancée importante. J'ignore pour le moment si une maladie de mon fils sera un motif valable. Un règlement serait rassurant et éviterait des démarches coûteuses en temps, alors que la parentalité nous en laisse peu. ■

¹ OFS 2024 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.34227119.html>



Questions à

JOSÉPHINE SCHUMERS . ÉTUDIANTE À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Comment est née la campagne en cours pour une meilleure conciliation entre études et vie de famille et quelles en ont été les étapes?

J'ai exercé durant plus de dix ans le métier d'éducatrice de la petite enfance et ai rencontré beaucoup de parents, dont certains qui reprenaient des études universitaires, dans leur grande majorité des femmes. Lorsque j'ai moi-même repris mes études, j'ai pu observer à quel point leur réalité était différente de la mienne, particulièrement en matière de charge de travail hors études. Je trouvais que ces personnes vivaient une forme de discrimination.

Préoccupée par cette situation, j'ai commencé par lancer un appel à témoignages par le biais du SSP en début d'année 2023 et ai ainsi rencontré plusieurs personnes. Cela m'a fait comprendre l'ampleur des obstacles systémiques à leur parcours universitaire. Une conclusion à laquelle je suis très vite arrivée est que ces personnes étaient renvoyées à l'idée qu'il fallait faire un choix entre les études et la maternité, alors qu'il est au contraire important de mettre sur pied des mesures pour concilier les deux.

Nous avons élaboré collectivement les revendications visant à obtenir des aménagements pour permettre de concilier études et parentalité (tout en évitant l'écueil de l'allègement des études car ce n'est pas l'objectif de la démarche). Nous nous sommes inspiré-e-s des aménagements prévus pour les employé-e-s de l'Unil, qui ont plus de droits que les parents étudiant-e-s. Sans entrer dans les détails, nous demandons entre autres la mise sur pied d'une garderie ou d'un congé parental sans ex-matriculation.

Nous avons ensuite lancé notre pétition le 8 mars 2024. Elle a rencontré un bon accueil et a réuni plus de 500 signatures, ce qui est symboliquement important car ce chiffre correspond au nombre d'étudiant-e-s concerné-e-s, selon une estimation de l'Université.

Notre pétition a été remise le 4 mars dernier et nous avons pu avoir une discussion avec le Rectorat et le Bureau de l'égalité qui se sont montrés très à l'écoute (et soucieux de l'image de l'Université). Il reste que nous sommes dans l'attente de mesures concrètes et leur avons fixé un délai au mois de mai pour ce faire. ■

JUSTE UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

SERVICES PUBLICS

Le 20 février dernier, le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat de l'expertise juridique qu'il avait confiée à Oliver Diggelmann, professeur de droit international public à l'Université de Zurich, concernant la persécution des Yéniches et des Manouches/Sintés. Cet avis de droit qualifie notamment les actes perpétrés dans le cadre du programme «Œuvre des enfants de la grand-route» de crime contre l'humanité. Pour rappel, ce programme était l'œuvre de la fondation Pro Juventute – largement soutenu par la Confédération – et a consisté en l'enlèvement d'enfants de la communauté yéniche pour les placer de force dans des foyers, des maisons de correction ou des familles d'accueil.

DESTRUCTION «UNIQUEMENT» CULTURELLE. Le Conseil fédéral a réitéré les «excuses» formulées en 2013 à l'égard des personnes touchées par ces injustices. L'avis de droit d'Oliver Diggelmann estime cependant que l'intention génocidaire – c'est-à-dire l'intention de destruction physique ou biologique – manque pour permettre de qualifier cette politique de génocidaire et considère que l'intention «uniquement» culturelle n'est pas suffisante dans ce cadre. S'il est évident que cette lecture est plus que contestable¹, il apparaît important de remettre cette politique dans le cadre de la politique anti-tsigane développée par la Confédération depuis fort longtemps.

SUISSE PIONNIÈRE. La discrimination contre les populations tsiganes² débute très tôt en Suisse puisque c'est dès 1906 que le Conseil fédéral décide de leur fermer les frontières et d'interdire leur transport par bateau ou chemin de fer. Désirant perfectionner ce dispositif, la Confédération mettra sur pied, en 1911, un «registre tsigane» regroupant les données signalétiques.

Les Sintés et Yéniches de nationalité suisse – quand ils-elles n'en sont pas déchu-e-s sans autre forme de procès – seront interné-e-s dans des camps et des stérilisations forcées seront pratiquées. C'est dans ce cadre que la politique d'enlèvement mise sur pied par Pro Juventute va se déployer, dès 1926 et jusqu'en 1973.

On le sait, le régime nazi mettra en œuvre le génocide des populations juives et tsiganes à partir de 1943. Durant toutes les années de guerre, la politique helvétique d'interdiction de territoire et de refoulement systématique ne variera pas.

ACTUALITÉ DE LA DISCRIMINATION. En dépit des assurances et des excuses des autorités fédérales, croire que la discrimination à l'égard des populations tsiganes fait partie du passé serait une grossière erreur, que cela soit en Europe ou en Suisse. L'interdiction de la mendicité et la traque de celles et ceux qui la pratiquent n'est à cet égard que la pointe émergée de l'iceberg. Relevons à titre d'illustration récente que le Conseil suisse de la presse vient de donner raison à la Roma Foundation contre la *Neue Zürcher Zeitung* qui avait publié une série d'articles en février 2024 que le Conseil suisse de la presse a considérés comme étant de nature discriminatoire à l'égard des Roms³. ■

¹ Voir par exemple le point de vue de Nadja Capus, professeure de droit pénal et de procédure pénale à l'Université de Neuchâtel, dans l'interview accordée à la *Wochezeitung* du 27 février 2025.

² Lire l'excellent ouvrage de Thomas Huonker et Regula Ludi: *Roms, Sintis et Yéniches. La «politique tsigane» suisse à l'époque du national-socialisme*, Éditions Page deux, 2009 (il s'agit de la traduction, augmentée d'une postface inédite, du volume 23 des rapports de la Commission d'expert-e-s indépendant-e-s «Suisse-Deuxième Guerre mondiale»).

³ Conseil suisse de la presse, Prise de position 5/2025, https://presserat.ch/complaints/05_2025/

En 2021, le SSP a obtenu gain de cause au Tribunal fédéral (TF) pour que la Loi sur le travail s'applique au personnel travaillant dans des ménages privés et salarié par des agences de travail temporaire. Cette victoire est aujourd'hui remise en cause par un projet d'ordonnance.

Pas de retour à la case départ

BEATRIZ ROSENDE, MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRES CENTRALES SSP

En Suisse, la Loi sur le travail (LT) contient les dispositions fondamentales pour limiter la durée du travail. Mais cette loi ne s'applique pas au personnel occupé dans les ménages privés. La «domesticité» reste, dans notre pays, une catégorie de personnel corvéable à merci. Loin de reculer, le travail dans les ménages privés est en plein essor et constitue un marché très lucratif pour les entreprises de location de services. En Suisse alémanique, on parle de «live-in»: ce sont des personnes, en majorité des femmes immigrées, qui sont recrutées par des agences et placées dans des ménages privés pour assurer des soins et accompagner – douche, promenade, ménage, courses – des personnes âgées et dépendantes. Elles sont les nouvelles «bonnes à tout faire».

RESPECT. En 2013, le SSP – Région Bâle a constitué un collectif de travailleuses, venues de pays de l'est de l'Europe, exploitées dans les ménages privés. Ensemble, elles ont créé respekt@vpod.ch. Un réseau qui a mené des luttes devant les tribunaux et obtenu une victoire importante en 2021, lorsque le TF a considéré que les entreprises de location de service devaient respecter, pour leurs salariées occupées dans des ménages privés, toutes les dispositions de la LT, sans dérogations. Une grande victoire, qui met un frein à l'exploitation organisée par les agences temporaires: fini la possibilité d'engager des travailleuses assurant des soins et un accompagnement à domicile 24 h/24, avec des pauses insuffisantes, des semaines à rallonge, comportant de rares jours, voire demi-jours, de congé.

CASSER LA DÉCISION DU TF. À la suite de la décision de 2021, une table ronde entre partenaires sociaux signataires de la Convention collective de travail (CCT) de la branche de la location de services s'est réunie pour trouver une «solution» qui préserve les intérêts des entreprises de location de services en contournant l'impact de l'arrêt du TF. En effet, la durée maximale autorisée par la LT – 50 heures hebdomadaires, tout de même – et d'autres droits à des pauses et des jours de congé ont renchéri ce modèle de domesticité fondé sur un système de soins assuré par un nombre minimal d'employées. Il fallait trouver un moyen de rétablir des durées plus longues. C'est le but de la révision de l'Ordonnance 2 de la LT.

PRÉSERVER LES PROFITS DES AGENCES. La LT permet des dérogations à ses propres dispositions de base. C'est la fonction de

l'Ordonnance 2 (OLT 2) qui aménage des exceptions pour une longue série de secteurs. Certaines de ces dérogations sont logiques. Ainsi, l'OLT 2 autorise les hôpitaux et cliniques à occuper des employé-e-s la nuit ou le dimanche. Mais d'autres dérogations obéissent à des logiques de rentabilité. C'est le cas justement de cette nouvelle dérogation prévue pour la branche de la location de services, qui revient à annuler l'arrêt du TF pour garantir les bénéfices des agences temporaires.

SACRIFIER LES DROITS DES TRAVAILLEUSES. Grâce à cette dérogation, ces sociétés pourraient occuper du personnel à domicile la nuit ou le dimanche sans besoin de demander une autorisation; exiger du travail supplémentaire (au-delà de 50 heures hebdomadaires) le dimanche avec une compensation par un congé de même durée (sans supplément); réduire à 12 dimanches de congé par année au lieu des 52 (26 pour les secteurs déjà soumis à dérogation). Mais la dérogation phare de cette révision est la garde à domicile. Il s'agit d'un service pendant lequel l'employée se tient prête, à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage, pour fournir des prestations de travail en dehors des heures habituelles de travail, sans que ce temps compte comme temps de travail. Cette nouvelle disposition contredit un principe important figurant dans la LT: le service de garde actuel – lorsqu'on reste à disposition de l'employeur sur le lieu de travail – est considéré comme du temps de travail (art. 15, al. 1^{er}, OLT 1). Enfin, l'indemnisation (en salaire et non en temps) pour le service de garde serait de 30%, mais elle ne figurerait pas dans la loi. Il appartiendra aux partenaires sociaux de régler cette indemnisation dans leur CCT. Cette rémunération est «vendue» comme argument pour améliorer le sort des employées; elle est trompeuse car les partenaires sociaux peuvent régler dans leur CCT toutes les compensations souhaitées plus favorables que la loi. Nul besoin de modifier l'OLT 2 pour cela. Le SSP s'oppose à cette révision, même si elle est issue d'une table ronde composée de représentant-e-s des syndicats. Nous exigeons l'application de l'arrêt du TF et le respect de ces travailleuses. ■

¹ En 2024, le réseau respekt@vpod.ch a quitté le SSP pour rejoindre le centre d'assistance FIZ qui accompagne et soutient les migrantes et les victimes de la traite des femmes.

UBER EATS

Pour contourner ses responsabilités d'employeur confirmées par le Tribunal fédéral (TF), Uber Eats a fait engager ses livreurs-euses par une entreprise tierce, Chaskis SA. Dans un nouvel arrêt, le TF considère qu'il s'agit là de location de services, alors que Chaskis SA ne dispose pas de l'autorisation de le faire. Le syndicat Unia demande la cessation immédiate des activités d'Uber jusqu'à ce que la situation soit conforme à la loi. ■

PROCÉDURE-BÂILLON

Un tribunal de l'État du Dakota du Nord (États-Unis) a condamné plusieurs entités de l'ONG Greenpeace à verser un montant record de 665 millions de dollars à l'entreprise Energy Transfer, exploitant d'un oléoduc contre lequel des activistes et des membres de la communauté sioux s'étaient mobilisé-e-s en 2016 et 2017. Greenpeace va évidemment faire recours, mais il est certain que ce verdict va donner des idées à bon nombre d'entreprises. ■

RÉPRESSION ACHARNÉE

En novembre 2023, quatre militant-e-s d'Act Now ont été arrêté-e-s et gardé-e-s à vue pendant vingt-huit heures après avoir jeté de la peinture sur une succursale d'UBS à Genève. Après une première condamnation pour manifestation non autorisée, ils-elles ont été acquitté-e-s par le tribunal de police, notamment sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Le ministère public genevois a fait appel et demande une condamnation, confirmant que le vent répressif souffle partout. ■

LAISSER-FAIRE

Alors que *L'Agefi* rappelle que 80% du commerce des matières premières exportées par la Russie se déroule en Suisse, le Conseil des États a refusé l'idée d'établir un cadre législatif clair concernant le négoce des matières premières en le soumettant à la Finma (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). De quoi pérenniser de juteux bénéfices, comme l'indique *Public Eye*. Une raison de plus de soutenir l'initiative pour des multinationales responsables. ■

Carton Rouge

Au commis collectif des assureurs qu'est le Parlement fédéral. La dernière session a indéniablement représenté une bonne cuvée pour les assureurs-maladie, mais nettement moins pour les assuré-e-s. D'une part, l'obligation de contracter – qui oblige les assureurs à rembourser tous les prestataires de soins – a été «assouplie», ce qui aura pour conséquence une limitation du libre choix pour le-la patient-e. D'autre part, faisant suite à une proposition de l'UDC, la franchise minimale sera augmentée, les assuré-e-s seront encore davantage mis à contribution, avec tout ce qu'il en découle pour le budget des assuré-e-s âgé-e-s et/ou atteint-e-s de maladie chronique. ■



SYRIE . Après l'immense soulagement de la chute de la dynastie Assad en décembre dernier [voir *Services Publics*, 20 décembre 2024], l'orientation économique du gouvernement temporaire se place dans la continuité du néolibéralisme autoritaire du régime précédent, mais des tentatives de résistance commencent à s'organiser.

Un gouvernement de casse sociale et autoritaire

JOSEPH DAHER . PROF. INVITÉ UNIL, MEMBRE SSP . RÉGION VAUD
KEYSTONE . PHOTO

À la suite de l'euphorie générale provoquée par la chute du régime Assad en décembre de l'année passée, les difficultés croissantes du pays se multiplient, allant de la fragmentation territoriale et politique du pays, en passant par les influences et occupations étrangères et les tensions confessionnelles, particulièrement après les massacres perpétrés contre les populations alaouites dans les zones côtières. Ces énormes défis compromettent un potentiel redressement économique et un futur processus de reconstruction, pourtant indispensables. En effet, le coût de la reconstruction en Syrie est estimé entre 250 et 400 milliards de dollars. Notons que 90% des Syrien-ne-s vivent sous le seuil de pauvreté et que 16,7 millions de personnes, soit trois sur quatre, ont eu besoin d'aide humanitaire en 2024 selon l'ONU. Plus de la moitié des Syrien-ne-s sont toujours déplacé-e-s, à l'intérieur du pays ou à l'étranger. Sans oublier les problèmes structurels économiques du pays et les sanctions.

UNE LIGNE NÉOLIBÉRALE. Dans ce contexte, l'orientation économique du gouvernement temporaire présidé par Ahmed al-Sharaa qui vise à approfondir et accélérer un paradigme néolibéral sur la société est problématique pour les salarié-e-s et les classes populaires. De plus, ces mesures outrepassent la mission temporaire du gouvernement actuel en imposant sa propre vision économique comme ordre dominant pour l'avenir du pays. Le nouveau président, Ahmed al-Sharaa, et ses ministres ont d'ailleurs tenu de nombreuses réunions avec des hommes d'affaires syriens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, pour leur exposer leurs visions économiques et écouter leurs doléances afin de satisfaire leurs intérêts.

PRIVATISATIONS. Les signes concrets d'accélération du processus de privatisation, de libéralisation de l'économie et d'instauration de mesures d'austérité se multiplient. Avant sa visite au Forum économique mondial de Davos, qui symbolise, en tant que conférence, les intérêts partagés par les élites occidentales et mondiales dans la dynamique capitaliste néolibérale, le ministre syrien des affaires étrangères, Asaad al-Shabani, a déclaré au *Financial Times*¹ que les nouveaux dirigeants prévoient de privatiser les ports et les usines appartenant à l'État, notamment les usines de pétrole, de coton et de meubles, d'attirer les investissements étrangers et de stimuler le commerce international. Il a ajouté que le gouvernement «étudierait les partenariats public-privé pour encourager les investissements dans les aéroports, les chemins de fer et les routes».

LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA TURQUIE. Au niveau de la libéralisation du commerce, les responsables syriens et turcs ont également convenu de rouvrir les négociations sur l'accord de libre-échange Turquie-Syrie de 2005, suspendu depuis 2011, en vue d'un partenariat économique plus large. Cependant, cela pourrait avoir des conséquences négatives sur la production nationale syrienne, notamment dans les secteurs industriels et agricoles, qui pourraient avoir du mal à concurrencer les importations turques. L'accord initial de 2005 avait déjà eu un impact négatif sur les industries locales, entraînant la fermeture de nombreuses usines, notamment dans les banlieues des grandes villes.

AUSTÉRITÉ. En termes d'austérité, plusieurs mesures ont été prises, allant de l'augmentation du prix du pain subventionné, de 400 SYP (pour un poids de 1100 grammes) à 4000 SYP (pour un poids initial de 1500 grammes, ensuite 1200 grammes), à la diminution drastique

du nombre d'employé-e-s de l'État dans divers ministères par des campagnes de licenciements. Le ministre de l'économie a en effet annoncé la réduction d'un quart des effectifs de l'État, correspondant au licenciement d'employé-e-s qui, selon les nouvelles autorités, percevaient un salaire mais ne travaillaient pas. Depuis lors, il n'y a aucune estimation du nombre total d'employé-e-s licencié-e-s, tandis que certain-e-s sont actuellement en congé payé pour trois mois afin de clarifier leur situation, qu'ils-elles travaillent ou non.

RÉSISTANCES. Suite à cette décision, des manifestations de travailleurs-euses licencié-e-s ou suspendu-e-s ont éclaté dans tout le pays et se poursuivent. Il y a également des tentatives de création de syndicats alternatifs ou, au moins, de structures coordonnées au niveau des travailleurs-euses licencié-e-s. Outre leur opposition aux licenciements massifs, ces structures naissantes ont également formulé des revendications concernant l'augmentation des salaires et le rejet des projets de privatisation du secteur public et des actifs de l'État. La reconstruction d'organisations syndicales démocratiques et de masse est essentielle pour améliorer les conditions de vie et de travail des salarié-e-s et élargir l'espace démocratique dans le pays pour encourager la participation la plus grande à la vie politique pendant la transition du pays. Cependant, l'orientation politico-économique du nouveau gouvernement n'offre aucune alternative à l'approche néolibérale et autoritaire de l'ancien régime des Assad. Cette situation ne fera qu'accroître les inégalités sociales, la paupérisation, la concentration des richesses entre les mains d'une minorité et l'absence de développement productif – autant d'éléments à l'origine du soulèvement populaire de 2011. ■

¹ 22 janvier 2025.

LA SUISSE EXISTE par Jean Ziegler

SOCIOLOGUE . ANCIEN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET AUTEUR¹

DEAL MEURTRIER

Gracchus Babeuf était le plus clairvoyant des révolutionnaires français de 1789. C'était un jeune homme maigre, doué pour la rhétorique et d'un tempérament enflammé. Fils d'un major désargenté, il prenait la devise de la Révolution au pied de la lettre: «Liberté, égalité, fraternité». Il ne pouvait se résigner à la pauvreté, à l'oppression et à la faim, qui tuait tant de gens, dont sa propre fille. Babeuf n'a vécu que trente-sept ans. Avant de mourir sous le couperet de la guillotine, il a écrit une lettre à un ami. Il rêvait de ce jour «où les hommes réfléchiront à nouveau à la manière d'apporter à l'humanité le bonheur que nous lui avons fait espérer».

CRÈVE-CŒUR. Celui qui n'a pas de rêves ne peut pas supporter ce monde. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de la vision babouviste de la liberté, de l'égalité des chances et de la solidarité. Sans ce rêve, il serait encore plus insupportable de voir le président américain, Donald Trump, humilier le président ukrainien, Volodymyr Zelensky. C'est un crève-cœur de voir comment le peuple ukrainien se défend.

IMPRÉVISIBLE. Mais Trump tente de conclure avec la Russie l'un de ses fameux «deals». Car l'est de l'Ukraine, occupé par la Russie, recèle de précieuses matières premières. Pourtant, le président russe, Vladimir Poutine, est un dictateur imprévisible et qui manque à sa parole. Il a déjà souvent démontré sa mentalité de criminel. Par exemple, lors de la guerre de Tchétchénie: Poutine venait d'être nommé Premier ministre en 1999 lorsqu'il a fait exploser deux immeubles d'habitation à Moscou par le KGB afin de faire porter le chapeau aux Tchétchènes. Il a ensuite fait raser la ville de Grozny. Sur 1,25 million d'habitant-e-s de la Tchétchénie, plus de 200 000 ont été assassiné-e-s au cours des quatre années de guerre au total – et les Occidentaux n'y ont guère trouvé à redire.

ATROCE. Aujourd'hui, le tueur de masse Poutine fait la même chose en Ukraine: avec sa guerre d'agression contraire au droit international, il détruit les infrastructures civiles, terrorise et assassine la population. C'est une guerre d'extermination coloniale. Seul un cessez-le-feu immédiat pourrait l'arrêter – et ensuite l'envoi de Casques bleus de l'ONU. Ainsi, l'opinion publique mondiale garantirait la neutralité de l'Ukraine. Mais un «deal» avec Poutine, qui laisserait à la Russie les mains libres pour continuer à menacer l'Ukraine, se terminerait de manière atroce. ■

¹ Parmi ses ouvrages, citons notamment *Le Capitalisme expliqué à ma petite-fille (en espérant qu'elle en verra la fin)*. Seuil, 2018, ainsi que son dernier ouvrage paru: *Où est l'espoir?* Seuil, 2024. Cette chronique a été initialement publiée dans *Work*, 20 mars 2025.